

Chemin des Quatrouillots - Cession gratuite à la SAFC d'une parcelle de terrain

M. LE MAIRE, Rapporteur : La SAFC a réalisé une maison, chemin des Quatrouillots, dans le cadre du relogement de famille rencontrant des difficultés sociales. Cette construction a été implantée sur un terrain communal. Il convient donc de procéder à la régularisation foncière. A cet effet, il est proposé de céder gratuitement à la SAFC la parcelle de terrain communal située chemin des Quatrouillots, d'une surface de 6 a 55, cadastrée section PR n° 48.

Les frais d'acte seront à la charge de la SAFC.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser la régularisation foncière au profit de la SAFC aux conditions définies ci-dessus et autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.